

Eliminer l'utilisation des cosmétiques éclaircissants en Afrique : Le Gabon insuffle une dynamique encourageante

La prolifération de l'utilisation des produits éclaircissants, y compris ceux contenant du mercure, est un fléau qui touche l'Afrique parmi d'autres régions. Le Gabon n'échappe pas aux pays impactés. L'approvisionnement de ces cosmétiques éclaircissants semble assez facile, que ce soit sur les marchés de la place, en ligne ou encore sur les réseaux sociaux. Cependant, malgré l'effet de mode et les tendances socio-culturelles, il est crucial d'accorder une attention particulière aux impacts sur la santé et l'environnement.

Sur les pas du Gabon dans la lutte pour l'élimination des cosmétiques éclaircissants

Au Gabon, s'éclaircir la peau est monnaie courante au sein de la population, surtout en réponse aux effets de mode et pressions socio-culturels qui laissent penser que les peaux claires sont tout simplement plus belles ! D'ailleurs, selon **Miss Ebène** from Plateau, "malheureusement, la société a tendance à discriminer la beauté de la femme noire sous prétexte qu'elle n'a pas de valeur devant la femme au teint clair ».

Bien que le Gabon n'ait répertorié aucune industrie de production de ces cosmétiques dans le pays, tout individu peut aisément se procurer des crèmes et savons éclaircissants sur les marchés des grandes villes, ou encore les acheter directement en ligne ou sur les réseaux sociaux. Le **Dr. Anges MIBINDZOU MOUELET** confirme en effet que « plus de 60 % de ces produits sont accessibles dans le secteur informel ».



En agitant la sonnette d'alarme, le Gabon a pu bénéficier du projet financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) qui vise l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le Mercure. Ledit projet est actuellement mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et exécuté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Institut de Recherche sur la Biodiversité (BRI en Anglais), avec une assistance technique fournie par le Partenariat Mondial sur le Mercure du PNUE.

Dès le lancement international du projet, le gouvernement gabonais, y compris son agence nationale des médicaments, en collaboration avec le bureau pays de l'OMS, a démontré son intérêt pour la problématique, et mis en œuvre les efforts nécessaires pour garantir un engagement durable à l'échelle nationale. Ainsi, le projet a officiellement été lancé les 19 et 20 juin 2023, lors d'un atelier à Libreville.

[Photos de l'atelier de lancement à ajouter]

L'exécution du projet a débuté par :

- La création du comité de pilotage du projet, composé des parties prenantes nationales pertinentes pour la mise en œuvre effective du projet ;
- L'adoption du plan d'action comprenant des activités de collecte de données sur le contexte actuel de l'utilisation des cosmétiques éclaircissants au Gabon, le renforcement des cadres juridiques et réglementaires, l'échantillonnage de produits disponibles sur le marché gabonais afin de quantifier les concentrations

en mercure, ainsi que l'éducation et la sensibilisation sur les impacts néfastes de ces produits sur la santé et l'environnement.

Sur le plan réglementaire, l'équipe nationale, accompagnée par le bureau national de l'OMS, a lancé les activités par le projet d'un texte de loi qui a abouti à une réglementation référencée "Arrêté N°000002/MSAS/CAB du 11 octobre 2023 portant sur l'interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de l'utilisation et de la commercialisation des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle contenant du mercure, des composés du mercure et autres substances dangereuses pour la santé en République Gabonaise" prise par le gouvernement du Gabon, à travers le Ministère de la Santé. Ladite réglementation est en vigueur depuis le 1er juin 2024 (Cf Journal Officiel de la République Gabonaise N°21 du 1er juin 2024).

[quelques mots sur les différentes enquêtes menées à ce jour, y compris photos]

Avec l'assistance de BRI, le Gabon a également conduit de nombreuses enquêtes de terrain et échantillonnages.

Le Gabon, un exemple à suivre

Fort de ces progrès exemplaires dans la mise en œuvre du projet, le gouvernement gabonais a organisé les événements clés ci-dessous :

- La visite de mi-parcours du projet du 23 au 28 juin 2024 à Libreville

Cette semaine de travail très fructueuse a permis aux agences d'exécution et au Partenariat Mondial sur le Mercure d'en apprendre davantage sur le contexte gabonais et les avancées vers une élimination de l'utilisation des cosmétiques éclaircissants. Par le biais de ses Ministres respectivement en charge de l'Environnement et de la Santé, le gouvernement gabonais a réitéré toute sa motivation et sa disponibilité pour mener à bien toutes les activités du projet et s'ériger ainsi en exemple dans la sous-région. Cette semaine de travail a également permis de visiter les locaux et laboratoires en cours de construction à l'ANMAPS et au *Centre National de Recherche Scientifiques et Technologique (CENAREST)*.



Visite du laboratoire à l'ANMAPS



Visite du laboratoire au CENAREST

Les différentes parties prenantes ont saisi l'occasion pour développer une vaste campagne de sensibilisation auprès des différents acteurs concernés (dermatologues, dentistes, vendeurs de cosmétiques éclaircissants entre autres) et d'échantillonnage, avec plus d'une centaine de produits achetés sur le marché (particulièrement à Mont Bouet et Nkembo) à des fins d'analyses dans les laboratoires de BRI à Portland, aux Etats-Unis.

[photos à ajouter]

- L'atelier régional de haut niveau

Cet événement, qui a réuni une bonne partie du gouvernement gabonais ainsi que des représentants de 13 pays de la sous-région, a été une opportunité pour porter la problématique et les efforts gabonais encore plus loin.

L'atelier régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure dans la région Afrique a atteint ses objectifs comme en témoigne le nombre de participants (près de 200), l'engagement des autorités locales et régionales (15 pays participants et des organisations inter gouvernementales) et surtout l'adoption de l'Engagement de Libreville sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure en Afrique.



La deuxième phase d'échantillonnage en dira également davantage sur une sélection de produits éclaircissants ayant présenté des concentrations élevées en mercure lors de la première phase. De plus amples informations seront mises à disposition en temps opportun. N'hésitez pas à consulter également la [plateforme de partage des connaissances](#) pour plus de détails sur la mise en œuvre du projet.

Liens utiles:

- [Gabon - Profil du parti de Minamata](#)
- [Libreville commitment on the elimination of mercury-containing skin-lightening cosmetics in Africa](#)
- [Texte de l'engagement de Libreville sur l'élimination des cosmétiques éclaircissants contenant du mercure en Afrique](#)
- Autres?